

PUBLICATION: Le Soleil
PAGE: Web
DATE: 2010.11.11
SECTION: Actualités
BYLINE: Corbeil, Michel

1- LE FLEUVE À L'ABRI DES FORAGES, ASSURE NATHALIE NORMANDEAU

(Québec) Aucun puits ne sera foré dans le Saint-Laurent pour y trouver pétrole ou gaz naturel même si le lit du fleuve est jalonné par des permis d'exploration, sur toute sa longueur, de Québec à la frontière de l'Ontario.

La ministre Nathalie Normandeau (Ressources naturelles) a confirmé l'information publiée par le quotidien The Gazette. «L'interdiction définitive [de travaux visant à exploiter des hydrocarbures] pour l'estuaire du Saint-Laurent s'applique aussi au fleuve», a-t-elle indiqué au Soleil.

Mme Normandeau a rappelé que l'étude environnementale stratégique, qu'elle avait commandée, avait conduit à la décision de protéger définitivement le territoire fluvial allant de l'Île d'Orléans à l'Île d'Anticosti. Pour la partie en amont de Québec, il n'y aura pas d'évaluation, mais le verdict est le même.

La députée-ministre de Bonaventure en fait une question de logique. «Il y a des arguments qui sont similaires à ceux qui nous ont guidés pour l'estuaire. [...] Pour moi, ça allait de soi.» «L'activité sur la voie maritime, la géographie du fleuve» comptent parmi les éléments pris en compte par la ministre.

Sept compagnies ont acquis, en 2008 et 2009, les droits sur le territoire sous le fleuve. Nathalie Normandeau ne veut pas dire, pour l'instant, si ces entreprises pourraient être dédommagées. «Nous ne sommes pas rendus là.»

La firme Junex, propriété à 80 % d'intérêts québécois, a versé au gouvernement environ 50 000 \$ pour les permis de jalonnement sur le lit du Saint-Laurent. Ses droits couvrent pratiquement tout le territoire sous-fluvial de l'Île d'Orléans à Trois-Rivières.

Le président de Junex, Jean-Yves Lavoie, ne s'est pas montré contrarié par la décision de la ministre Normandeau. «Ce n'est pas notre intention première» d'effectuer du forage dans le fleuve, a-t-il commenté.

En fait, les droits pour le jalonnement n'ont été acquis que pour réserver à Junex un accès à de possibles gisements de gaz de schiste

sous l'eau. M. Lavoie a indiqué que sa compagnie envisage d'exploiter des gisements de gaz de schiste, s'ils sont commercialement rentables, à partir de puits forés depuis la terre ferme.

C'est une coalition de groupes écologistes qui a mis sur la place publique, lundi, le fait que le fond du fleuve est tapissé par des permis d'exploitation d'hydrocarbures. Un des porte-parole, André Stainier, des Amis de la terre, a présenté comme «une excellente nouvelle» la décision de la ministre.

Un doute demeure

«Manifestement, pour nous comme pour elle, le Saint-Laurent doit être protégé de tous travaux pétroliers ou gaziers. Cela confirme notre intuition» qui a amené la coalition à réclamer cette mesure.

M. Stainier demeure habité par un doute, par contre. Il porte sur la possibilité de pomper l'énergie à partir d'installations sur la terre ferme. «Je n'ai pas fait d'études pour savoir si les forages horizontaux [pour se rendre à d'éventuels gisements] comportent des problèmes.» Par ailleurs, le Parti québécois a présenté sans succès une motion réclamant un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste en milieu terrestre, tant que le BAPE n'aura pas rendu public son rapport et tant qu'une loi sur les hydrocarbures ne sera pas adoptée.

Protéger l'île d'Orléans

La ministre Nathalie Normandeau veut empêcher que des compagnies creusent des puits sur l'île d'Orléans dans l'espoir d'y trouver du gaz de schiste. Mercredi, Mme Normandeau a indiqué : «J'ai demandé au service juridique du ministère [des Ressources naturelles] de se pencher sur toute la question liée à l'émission des permis pour les îles situées dans l'estuaire et autant pour les permis émis pour le fleuve.

«Le libellé de la loi fait en sorte qu'il y a eu émission, en bonne et due forme, de permis et de droits, confirmés à certaines entreprises, pour certaines îles. Sur le plan juridique, j'ai demandé qu'on se penche là-dessus» pour la prochaine législation qui sera présentée au printemps à l'Assemblée nationale.

Mme Normandeau a répondu que cela éliminerait la possibilité de travaux d'exploration sur l'île d'Orléans et retirerait les permis octroyés. «Que je confirme que l'interdiction [de travaux] s'étende au fleuve, cela peut être rassurant pour certaines personnes qui s'inquiétaient.»